

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 6815**

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 37

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Il est mis fin au projet d'agrandissement de l'aéroport de Nice côte d'Azur de façon immédiate et définitive. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire de façon immédiate le projet d'extension du terminal 2 de l'aéroport de Nice côte d'Azur.

Cette extension permettrait d'accueillir 4 millions de passagers annuels supplémentaires. En 2021, doit s'effectuer la création de 6 nouveaux postes d'embarquement pour les avions. Un permis de construire a été délivré le 20 décembre 2019 sans que ce projet n'ait fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Nous demandons d'inscrire dans la loi l'abandon définitif du projet d'extension de l'aéroport de Nice côte d'Azur.

Cet amendement s'appuie sur une étude du Réseau Action Climat qui a identifié ce projet d'extension comme étant permis par l'Article 37.